

MODULE DE FORMATION CONTINUE PROPOSE PAR L'INSTITUT SANTE TRAVAIL PARIS-EST

« Repérage et prévention des risques psychosociaux Prise en charge des situations de souffrance au travail »

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Apporter aux participants les outils théoriques et pratiques pour aborder la question des risques psychosociaux dans l'entreprise en terme de prévention primaire, secondaire et tertiaire ;
- définir la place, le rôle et la responsabilité de chacun des acteurs (employeur, représentants du personnel et CHSCT, service de santé au travail) ;
- repérage, prise en charge et suivi d'un salarié en situation de souffrance (approche clinique, réglementaire et médico-juridique).

Intervenant : Dr N. SANDRET (Praticien Attaché au CHIC).

MODALITES PRATIQUES DE LA FORMATION

Formation proposée : exposé théorique avec des exemples cliniques, interaction avec les participants sur les expériences.

Durée de formation : 2 jours

Public : médecins du travail et infirmières en santé travail

Capacité d'accueil : 15 participants.

Lieu : Centre Hospitalier Intercommunal de Créteil – Service de Pneumologie et de Pathologie Professionnelle – 40 avenue de Verdun – 94010 CRETEIL CEDEX.

Dates proposées : 18 et 19 janvier 2016

Prix par personne : 790 euros (pause café et déjeuners inclus).

Inscriptions administrative :

Mme Valérie BACLET. Valerie.baclet@chicreteil.fr ; tél : 01-57-02-20-90

PROGRAMME DE LA FORMATION :

MODULE 1 (le travail)

- a) Place du travail dans la construction de la santé physique et mentale (écart entre le travail prescrit et le travail réel, notion de reconnaissance, promesse du travail, création du collectif de travail) ;
- b) Les nouvelles organisations du travail et leurs conséquences éventuelles.

MODULE 2 (statistiques)

- Statistiques nationales (enquête SUMER) sur le vécu du travail (KARASEK) et les comportements hostiles (LEYMAN), liens avec les conditions de travail et conséquences.

MODULE 3 (répercussions sur la santé)

- a) Pathologies de surcharge
Décompensation psychique, comportementale, physique

- b) Trois étiologies particulières :
 - . névrose post-traumatique
 - . burn out
 - . harcèlement

- c) Méthologie de repérage
 - . entretien avec le salarié
 - . pratiques relationnelles délétères

MODULE 4 (Cadre juridique. Les acteurs et leurs outils)

- a) Rôle et responsabilité de l'employeur.
Obligation de sécurité et de résultats.

- b) Le document unique.
Grille d'analyse avec les indicateurs « Gollac »,

- c) Les indicateurs d'alerte secondaires,

- d) Les salariés, les DP/DS, le CHSCT,

- e) Les services de santé au travail :
 - . rôle et mission, du médecin du travail, de l'équipe pluridisciplinaire
 - . la clinique médicale du travail ; le rôle du médecin du travail (art L4624-3)
 - . la fiche d'entreprise (indicateurs du rapport Gollac)
 - . la prise en charge du salarié en souffrance
 - . les autres acteurs du SST (infirmier, psychologue, assistante sociale, IPRP)
 - . actions médico-juridiques.

- f) Les acteurs hors entreprise

g) Analyse à partir d'une interview filmée d'un salarié en souffrance, des causes (contexte, organisationnel) de la dégradation de l'état psychique de celui-ci, par un travail en petits groupes.